

23 déc 2008 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 19 décembre 2008

Réduction de l'émission de gaz à effet de serre

Approbation du troisième marché public pour l'acquisition de crédits carbone sur le marché primaire ou secondaire

Approbation du troisième marché public pour l'acquisition de crédits carbone sur le marché primaire ou secondaire

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé le lancement d'un troisième marché public pour l'acquisition de crédits carbone sur le marché primaire ou secondaire. L'acquisition se fera avec des projets JI/CDM (clean development mechanism et joint implementation) et s'élève à 50 millions d'euros. La sélection se fera sur la base du prix, de la garantie de livraison et du critère de durabilité.

Le Comité technique émettra un avis sur la proposition d'attribution de chaque part du marché. Le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement conclura une convention avec l'Office national du Ducroire afin de soutenir la Direction générale Environnement lors de l'analyse financière et économique des candidats.

L'acquisition s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'acquisition de crédits d'émission pour 2008-2012, approuvée par le Conseil des ministres le 9 mai 2008 ([voir communiqué de presse](#)).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>